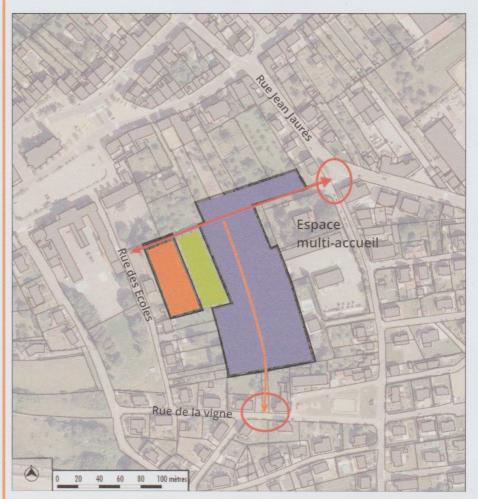
ANNEXE I.1 FEVILLET 1/2



Voirie à double sens à créer pour relier la rue Jean Jaurès et la rue des Ecoles

Voirie en sens unique à créer

Ces voiries permettent de traverser le quartier, le relier aux quartiers existants mais aussi de favoriser l'intégration des nouvelles constructions et des nouveaux habitants. Des poches de stationnement seront prévues le long de ces axes.

Carrefour à aménager

Espace réservé à l'extension potentielle de l'école

Espace mixte dévolu à une résidence pour personnes âgées, de l'habitatmixte et une maison de santé

Zone préservée en jardin

ANNEXE I.1 FEVILLET 2/2



- Voirie principale à double sens permettant d'accéder à la zone d'activités
- Voirie à sens unique permettant d'entrée sur la zone d'activités
- Point de vue depuis le pont
- Zone tampon à aménager de manière paysagère entre les bâtiments d'activités et les voies ferrées